

Mairie de Malataverne

Drôme

Délibérations de la séance du Conseil Municipal
du lundi 26 mai 2025 à 19h00

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 26 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malataverne s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Véronique ALLIEZ, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Procurations : 2

Absents excusés : 2 absents non excusés : 3

Heure d'arrivée de Madame Hélène PASTOUREL 19h10 et Monsieur Pascal ROUVEURE 19h11 qui prennent part au présent conseil.

Date de la convocation : le 21 mai 2025

Etaient Présents : ALLIEZ Véronique, DELAHAYE Laurent, CHARMASSON Laurence, MAGNAC Virginie, MANFREDI Laurence, PINEL Francette, BOURRET Thierry, BRESSON Bernard, DEREUDER Johann, PUEL Jean-Marie, BEY Pierre, Hélène PASTOUREL, Pascal ROUVEURE, David DURAND-ESPIC.

Procurations : JAILLON Marion donne procuration à Laurence CHARMASSON, Marie SECARD donne pouvoir à Véronique ALLIEZ

Absents excusés : Marion JAILLON, Marie SECARD

Absents non excusés : GLAUDIO Archange, COURBIERE Samuel, Emilie DECHILLY

Secrétaire de séance : Laurent DELAHAYE

1-25-42 Création de Poste – Agent CCAS Cat C Adjoint administratif principal 1^{ère} Classe

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant les besoins actuels de la collectivité en termes de services publics et la nécessité de renforcer certains secteurs pour garantir un service de qualité et notamment au service de la population.

Madame CHARMASSON propose à l'assemblée délibérante :

- La création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2025.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire titulaire.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, après avoir entendu l'exposé de Madame Laurence CHARMASSON, première adjointe,

A L'UNANIMITE

DECIDE la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2025 tel qu'évoqué dans la présente délibération.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 26 mai 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication par voie d'affichage.

Affiché le : 26 mai 2025

Le Maire,
Véronique ALLIEZ

